

Grenoble, le 9 mars 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **104 000 tonnes : C'est le nouveau record de bois énergie pour chauffer la ville sans réchauffer la terre.**

La Compagnie de Chauffage (CCIAG) gestionnaire du second réseau de chauffage urbain de France après Paris a atteint un nouveau record de tonnes de bois valorisées en chaleur sur l'année civile 2017, après les 100 000 tonnes en 2016.

#### **Priorité au bois énergie**

104 000 tonnes de bois par an permettent, chaque année :

- de chauffer l'équivalent de près de 30 000 foyers sur le territoire de la Métropole;
- d'économiser environ 117 000 tonnes de CO2 par rapport au charbon, combustible originel du chauffage urbain ou encore 70 000 tonnes de CO2 par rapport au Gaz Naturel.

Ces émissions évitées correspondent à l'équivalent des émissions annuelles de CO2 de près de 40 000 voitures, effectuant 15 000km/an avec un taux d'émission de 120g/km.

Le bois énergie contribue à dépasser depuis trois saisons le seuil de **60% de production de chaleur issue d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&SR)**. Dans une démarche d'innovation permanente, le tonnage de bois a plus que quintuplé en 12 ans passant de 19 100 tonnes en 2004 à ce **nouveau record de 104 000 tonnes sur l'année civile 2017** sur les sites de la Poterne et de la Villeneuve.

Une nouvelle centrale biomasse appelée « BIOMAX », implantée sur la Presqu'île Scientifique sera mise en service à l'horizon 2020. Au total, près de **150 000 tonnes de bois seront alors valorisées en chaleur**, soit plus de **30 % de l'énergie** produite par la CCIAG ce qui **permettra d'atteindre un taux d'EnR&SR de 75%**.

#### **Depuis plus de 20 ans, la CCIAG privilégie la biomasse bois**

Dans les années 1990, La CCIAG s'est engagée à accélérer le recours aux énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles, avec un effort soutenu pour la biomasse bois. **Cette priorité résonne particulièrement aujourd'hui avec les orientations de la loi relative à la transition énergétique** qui a fixé des objectifs ambitieux de développement d'énergies propres, afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Dès l'automne 1994, la Centrale de la Villeneuve valorise en chaleur du bois de récupération pour atteindre 1 400 tonnes traitées en 1995. En 1998, la centrale de la Poterne intègre à son tour la biomasse bois dans sa production de chaleur. En 2008, la rénovation de la centrale de la Villeneuve au bois énergie permet de quadrupler le tonnage de bois sur ce site, historiquement conçu pour utiliser du charbon issu de l'exploitation locale du plateau matheysin.

#### **Le bois en Isère : Une ressource importante gérée durablement**

La forêt en Isère couvre 32% de la surface du département, mais 50% seulement des produits générés par l'accroissement de la forêt sont exploités, avec un grand nombre d'exploitations certifiées, c'est-à-dire engagées dans une gestion raisonnée de la ressource. Ceci permet de **garantir un mode de gestion durable et de fournir les 2 filières complémentaires « bois d'œuvre » et « bois énergie »**. L'agglomération grenobloise dispose ainsi d'un gisement important de bois issus de l'exploitation forestière, de l'élagage, des sous-produits de scieries, ainsi que de bois de récupération.

.../...

## **Un approvisionnement et des contrats d'achat en circuit court**

La CCIAG collabore avec des partenaires publics et privés locaux, pour satisfaire ses besoins en bois énergie. Cette démarche réduit fortement l'impact écologique du transport du bois, favorise l'économie locale et contribue à une gestion soutenable de la ressource. Tous les fournisseurs de bois de la CCIAG se trouvent à moins de 80 km de Grenoble.

## **Pour une filière bois locale structurée**

Forte du poids qu'elle représente dans la filière, **la CCIAG se positionne comme un « facilitateur » industriel de la filière bois en circuit court**, structurée, pérenne et dynamisée par des acteurs locaux, afin de **mieux sécuriser, dans la durée, le tonnage de sa ressource en bois.**

Au final, il s'agit de **garantir un prix compétitif et stable et éviter tout mouvement spéculatif, mais aussi de contribuer à une gestion durable de la ressource et à soutenir l'économie locale.** L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) estime que **1 000 tonnes de bois consommées correspondent à 1 emploi à temps plein**, soit 3 à 4 fois plus que les filières fossiles.

**Le pôle bois du Grésivaudan à Goncelin** mis en service en juin 2015 participe à la construction de cette filière bois en Isère. Ce pôle bois, souhaité et porté par la CCIAG, **peut traiter et stocker environ 20 000 tonnes de plaquettes forestières par an.** Cet équipement permet de valoriser la ressource de massifs forestiers de proximité et de maintenir un stock tampon pour sécuriser l'approvisionnement du chauffage urbain.

## **Les chaudières XXL contribuent à préserver la qualité de l'air de la Métropole**

Le réseau de chaleur permet d'éviter la prolifération de cheminées dans la cité.

S'il ne fait aucun doute que le bois est une énergie renouvelable vertueuse en terme d'émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), il n'en demeure pas moins que la combustion de bois, dans des installations individuelles ne disposant pas de traitement de fumées, pose problème par les émissions de particules.

**Sur ce point, du fait des systèmes de traitements de fumées mis en place, le Chauffage Urbain émet 30 fois moins de particules fines qu'un poêle à bois individuel moderne, et 1000 fois moins qu'un foyer individuel ouvert. Le Chauffage Urbain contribue seulement à 0,2% des émissions de particules sur l'agglomération grenobloise.**

**Les centrales de production du chauffage urbain, contrôlées en permanence, sont en effet bien plus performantes qu'une multitude de chaudières individuelles et collectives d'immeubles, à l'échelle d'une ville.** Elles sont équipées **des plus performants systèmes de traitements des fumées**, assurant un **bilan** environnemental bien meilleur qu'un ensemble équivalent de chaudières de petite et moyenne puissances. **Les valeurs d'émissions constatées** se situent bien en-dessous des valeurs limites fixées par la réglementation et sont **largement inférieures aux normes européennes.**

**Le réseau de chaleur est un outil collectif vertueux et une richesse du territoire pour accompagner la transition énergétique de la Métropole.**

## **A propos de la Cie de Chauffage**

La Compagnie de Chauffage, Société Anonyme d'Économie Mixte Locale créée en 1960, gère le 1er réseau de chaleur régional de France. Présidée par Hakim SABRI, elle emploie 215 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 75,4 millions d'euros. Elle alimente en chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire près de 100 000 équivalent-logements raccordés sur sept communes. Pour fournir l'énergie nécessaire, elle dispose de cinq centrales interconnectées utilisant six combustibles différents et d'un réseau maillé de 170 km.

**Contact Presse :** Jacques Pasquier – tel : 04 76 33 23 60 [jacques.pasquier@cciag](mailto:jacques.pasquier@cciag)